**TERMES DE RÉFÉRENCES**

Evaluation à mi-parcours du programme DGD 2022-2026 :

« Programme d’éducation populaire pour le respect des droits des citoyennes et citoyens des 4 districts de la Ville de Kinshasa, en particulier des personnes les plus vulnérables : les femmes, les enfants et les personnes LGBTQI »

Table des matières

[Contexte de l’évaluation 3](#_Toc174543399)

[1.1. Présentation de l’ONG 3](#_Toc174543400)

[1.2. Le programme quinquennal 2022-2026 de LHAC 4](#_Toc174543401)

[1.3. Description de l’outcome 4](#_Toc174543402)

[Enjeux de l’évaluation mi-parcours 5](#_Toc174543403)

[2.1. Justification 5](#_Toc174543404)

[2.3. Destinataires 5](#_Toc174543405)

[Contenu, méthodologie et pilotage 6](#_Toc174543406)

[3.1. Questions évaluatives 6](#_Toc174543407)

[3.2. Méthodologie 7](#_Toc174543408)

[3.3. Pilotage 7](#_Toc174543409)

[Considérations éthiques 8](#_Toc174543410)

[Livrables attendus et calendrier 8](#_Toc174543411)

[5.1. Livrables 8](#_Toc174543412)

[5.2. Calendrier 8](#_Toc174543413)

[Profil de l’évaluateur·rice 9](#_Toc174543414)

[Budget 9](#_Toc174543415)

[Candidatures 9](#_Toc174543416)

[8.1. Contenu de l’Offre 10](#_Toc174543417)

[8.2. Procédure de soumission 10](#_Toc174543418)

# Contexte de l’évaluation

## Présentation de l’ONG

« Laïcité et Humanisme en Afrique Centrale », LHAC, a vu le jour en 1997, à la demande de membres de la société civile congolaise, anciens étudiants de l’ULB, membres de l’organisation « Humanisme et Solidarité (H&S) ». Organisation constitutive du Centre d'Action Laïque, LHAC entretient des relations dynamiques avec le CAL et ses régionales. De plus, LHAC est, depuis plus de vingt-cinq ans, une organisation de la société civile reconnue qui travaille essentiellement en République Démocratique du Congo.

En collaboration étroite avec H&S, LHAC s’est engagée à défendre et soutenir l’enseignement public en RDCongo.

Depuis l’établissement d’un partenariat avec la Maison de la Laïcité de Kinshasa en 2010, LHAC œuvre pour la défense des droits humains, progressistes et démocratiques, et travaille au développement de nombreux projets de soutien et de renforcement de capacités de la société civile laïque et humaniste congolaise.

LHAC est aussi une association active en Belgique. Elle mène des projets d’éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire et travaille à renforcer la présence des valeurs laïques et progressistes dans le secteur de la solidarité internationale.

LHAC entretien des relations dynamiques avec le CAL, ses 7 régionales et 32O associations membres. LHAC est aussi membre de l'Action Progressiste Laïque, du CNCD-11.11.11 et d’ACODEV.

**Notre vision**

 L’émancipation des femmes et des hommes n’est pleinement possible que lorsqu’ils et elles peuvent évoluer dans un environnement démocratique, laïque et libre-exaministe, leur permettant de penser, de s’exprimer, d’agir et de participer à la vie publique, égaux en droits et libres de tout dogme, dans le respect des droits humains et de l’Etat de droit.

LHAC se mobilise pour soutenir, coopérer et agir en Afrique Centrale, en solidarité avec les acteurs portant, défendant et appliquant ces valeurs dans des projets visant au changement social, particulièrement dans des contextes où les libertés privées ou publiques sont fragilisées.

LHAC a l'ambition de se mettre en relation avec les autres acteurs qui à travers le monde se mobilisent autour de cette même vision et mêmes valeurs.

LHAC est membre du Centre d’Action Laïque et partage les valeurs de fraternité, de sororité et de solidarité qui sont les siennes. LHAC est aussi membre de l’Action progressiste et Laïque et du CNCD-11.11.11.

**Notre mission**

 LHAC a pour spécificité de mettre en réseau et de faire travailler ensemble différents acteurs du monde laïque, en Belgique et à l’international, plus particulièrement dans ses relations de coopération en Afrique centrale.

 Trois axes :

Une mission de promotion de la laïcité de manière spécifique :

* Plaidoyer, notamment pour un renforcement de la coopération au développement ;
* Renforcement de capacités de Maisons de la Laïcité ;
* Mise en réseau des acteurs laïques comme un interlocuteur audible de la coopération en Belgique et au niveau européen ;
* Veille sur le traitement de la laïcité dans la coopération ;
* Programme de communication.

Une mission de diffusion des valeurs laïques de manière transversale au niveau de l'enseignement public et dans le monde éducatif au sens large.

* Au sein de l’enseignement public fondamental, secondaire et supérieur : par la formation, le soutien matériel, la promotion de la santé collective et la mise en réseau d'écoles d'Afrique centrale avec des écoles belges ;
* Par des activités culturelles : accès aux cultures, formations, mise en réseau d'acteurs culturels et éducatifs ;
* Par le soutien à l'Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle ;
* Par le renforcement de capacités des partenaires partageant la même mission ;
* Par tout projet qui contribuerait à l’émancipation des femmes et des hommes et à la promotion des droits humains et des droits des citoyennes et citoyens.

Une mission d’éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, notamment avec ses partenaires de l’Action progressiste et Laïque et Solidarité Laïque France.

* Par des activités éducatives et créatives en milieu scolaire, axées sur la solidarité internationale, l’émancipation des citoyennes et citoyens et les droits humains.

## Le programme quinquennal 2022-2026 de LHAC

Programme 2022-2026 de LHAC : « Programme d’éducation populaire pour le respect des droits des citoyennes et citoyens des 4 districts de la Ville de Kinshasa, en particulier des personnes les plus vulnérables : les femmes, les enfants et les personnes LGBTQI », cofinancé par la Direction générale de la Coopération au Développement et Aide humanitaire belge (DGD).

## Description de l’outcome

Ancré dans un partenariat fort avec le Maison de la Laïcité de Kinshasa et sur le partage d'une vision commune reposant sur les valeurs humanistes de la Laïcité et des droits universels, l'Outcome vise à développer un large programme d'éducation populaire dans les quartiers de Kinshasa et auprès des organisations non confessionnelles de la société civile (ONCSC).
La laïcité est le principe humaniste qui fonde le régime des libertés et des droits humains sur l’impartialité du pouvoir civil démocratique dégagé de toute ingérence religieuse.
Il oblige l’État de droit à assurer l’égalité, la solidarité et l’émancipation des citoyennes et citoyens par la diffusion des savoirs et l’exercice du libre examen. La Laïcité figure à l'article 1er de la Constitution congolaise.
L'éducation populaire, processus de long terme visant à faire évoluer les individus et la société, permet aux individus, en appliquant le libre-examen, de se forger leur propre opinion sur la société et d'agir de manière individuelle et collective sur le monde qui les entoure. L’ambition de l’éducation populaire est de ne pas séparer l’action et l’analyse, de ne pas séparer celles et ceux qui font, celles et ceux qui réfléchissent, et celles et ceux qui décident.

La stratégie mise en place vise ainsi à informer et former les citoyennes et citoyens en particulier les plus vulnérables (enfants, jeunes, femmes, personnes LGBTQI+) afin de les rendre pleinement acteurs et actrices du changement de société qu'ils/elles souhaitent voir, pour une société plus libre, juste et inclusive.
La stratégie vise également le renforcement de capacités de la société civile non confessionnelle qui en tant que 3ème pouvoir sert de courroie de transmission entre les citoyennes et les citoyens et les responsables politiques.

# Enjeux de l’évaluation mi-parcours

## 2.1. Justification

Conformément au cadre du bailleur du programme (DGD), l’évaluation à mi-parcours du programme doit apprécier l’objectif du programme et ses résultats au regard des critères du CAD (pertinence, efficacité, efficience et durabilité), ainsi que la prise en compte des thèmes transversaux que sont le Genre et l’Environnement, en considérant les ressources disponibles pour leur mise en œuvre. L’évaluation devra remplir les 3 objectifs qui lui sont fixés par le cadre règlementaire, à savoir la redevabilité, l’apprentissage et l’orientation stratégique.

Pour cette évaluation, l’évaluateur·rice pourra se référer à la Théorie du Changement (ToC) explicitant les résultats recherchés. Il/elle sera attentif·ve toutefois à bien centrer l’analyse sur l’évaluation de la pertinence, de l’impact, de l’efficacité, de l’efficience et de la durabilité des résultats atteints conformément aux prescriptions du CAD.

* Pertinence : Degré d'adéquation d'une activité d'aide avec les besoins du groupe cible et les priorités du bénéficiaire.
* Efficacité : Degré de réalisation des objectifs d’une activité.
* Efficience : Rapport entre résultats - qualitatifs et quantitatifs - et ressources mises en œuvre pour les atteindre dans un temps donné.
* Durabilité : Mesure si les bénéfices résultant d’une action de développement peuvent perdurer après la fin de l’intervention. La durabilité est appréciée selon trois aspects : durabilité financière, durabilité sociale et transfert de connaissances / renforcement des capacités.
* Impact : Effets positifs et négatifs, directs ou indirects, intentionnels ou non, induits par une action de développement.

Pour LHAC, cette évaluation à mi-parcours avec le partenaire MLK, s’inscrit aussi dans une logique d’apprentissage et d’aide à la décision. Elle devra permettre, d’une part, d’apprécier la qualité de la mise en œuvre du programme et le niveau de progression vers l’atteinte de ses résultats et objectifs, afin d’apporter des éléments sur d’éventuels ajustements ou adaptations nécessaires pour la seconde moitié du programme. D’autre part, elle doit permettre d’identifier les forces et faiblesses du programme actuel et d’en tirer des leçons, notamment en vue d’éclairer les choix sur les orientations à prendre pour le prochain programme.

L’évaluation à mi-parcours relève d’une exigence du bailleur et sera dès lors transmise à la DGD.

Cette évaluation à mi-parcours porte sur la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2024.

## 2.3. Destinataires

Les résultats de l’évaluation sont destinés à :

- LHAC : ses instances, sa direction, son équipe de gestion des projets de coopération internationale ;

- Les partenaires du programme : MLK ;

- La DGD (bailleur principal)

Les résultats de l’évaluation pourront par ailleurs être partagés avec d’autres partenaires de LHAC ainsi que d’autres bailleurs qui en feraient la demande. L’évaluation sera publiée dans un délai de trois mois suivant la réception du rapport final sur le site de LHAC.

# Contenu, méthodologie et pilotage

##  3.1. Questions évaluatives

Les questions d’évaluation formulées ci-dessous sont présentées à titre indicatif. En fonction des consultations initiales et de l’analyse des documents, l’évaluateur·rice adaptera et proposera un éventail complet et final de questions d’évaluation dans le rapport de démarrage. Une fois le rapport de démarrage approuvé, les questions d’évaluation deviendront contraignantes.

Les questions sont regroupées sous trois critères CAD de l’OCDE, à savoir l’efficacité, la cohérence et la durabilité. Les thématiques genre et approche droits humains seront par ailleurs examinées de manière transversale.

**Efficacité : niveau d’atteinte des résultats planifiés**

* Quel est le niveau d’atteinte des résultats planifiés ? Quel est le degré de réalisation des indicateurs ?
* LHAC a-t-elle adopté et appliqué la bonne stratégie, la bonne méthodologie et les bons outils de gestion pour atteindre les résultats visés ? En particulier :
* Les actions de formation menées par l’équipe de la MLK sont-elles susceptibles d’avoir un impact en termes de renforcement de la société civile? Les thématiques abordées, les méthodes utilisées et les acteur·rice·s ciblés sont-ils pertinents ?
* Le travail mené avec les comités locaux et comités de quartiers répond-il aux besoins exprimés et permet-il de renforcer ces groupes ?
* Les activités développées dans le cadre scolaire a-t-il un impact sur le système de démocratie interne au sein des écoles concernées ?
* La stratégie d’action mise en place par le Centre de planning familial est-elle suffisamment définie et permet-elle d’apporter un réel changement pour les partenaires ?
* Les outils de gestion de projet (cadres logiques, indicateurs, théorie du changement, etc.) sont-ils adaptés et ont-ils fait l’objet d’une appropriation suffisamment bonne par les équipes de gestion de projets au siège et chez le partenaire? Y a-t-il des améliorations à apporter ?
* Quelles sont les adaptations nécessaires pour améliorer la probabilité d’atteinte de l’objectif spécifique ?
* Les résultats atteints, ou à atteindre, sont-ils susceptibles de mener aux changements souhaités dans le Théorie du Changement de l’Outcome ?

**Durabilité/ viabilité : degré de probabilité de préserver et reproduire les bénéfices de l’intervention sur le long terme.**

* Les actions en termes de renforcement des capacités (techniques, opérationnelles, institutionnelles) des acteurs permettront-elles de favoriser la viabilité de l’intervention ?
* La stratégie déployée en termes de sensibilisation et de formation permet-elle de garantir une durabilité sociale des actions ?

* Le programme offre-t-il des pistes pour renforcer la durabilité financière et l’autonomisation du partenaire ?

**Cohérence : complémentarité avec d’autres intervention menées**

* Les interventions menées s’intègrent-elles bien dans les dispositifs existants en matière de promotion des droits humains et de la démocratie ?
* Les synergies nouées avec d’autres acteurs (belges et locaux) de la société civile et avec les autorités officielles sont-elles effectives ? Sont-elles poursuivies dans une réelle logique de complémentarité permettant d’atteindre les objectifs visés ?

**Thème transversal : Genre**

La dimension de Genre doit être abordée de manière transversale sous les trois critères d’évaluation. Les questions présentées ci-dessous peuvent servir de base pour orienter les réflexions sur ces thématiques et pourront être adaptées en fonction des questions évaluatives finales retenues.

* Les interventions bénéficient-elles équitablement aux hommes et aux femmes, aux garçons et aux filles ?
* La stratégie déployée, la méthodologie et les outils utilisés sont-ils adéquats pour favoriser une meilleure prise en compte de la dimension genre ?

## 3.2. Méthodologie

Le choix de la méthodologie et les approches à utiliser sont laissés à l’évaluateur·rice. Néanmoins, il est attendu que le processus d’évaluation tienne compte des exigences suivantes :

- Que le processus d’évaluation soit participatif et qu’il inclue toutes les parties prenantes clés identifiées (partenaire, groupes cibles, bénéficiaires, équipes de gestion de projet) dans la collecte des données ;

 - Que les méthodes de collecte de données utilisent une combinaison d’approches quantitatives et qualitatives ;

 - Approche sensible au genre : tous les outils utilisés devront adopter une approche sensible au genre et toutes les données récoltées devront être ventilées par sexe et âge ;

- Que les missions de terrain (Sud et Belgique) fassent l’objet de courtes séances de restitution à destination du partenaire et des publics cibles ayant participé à l’exercice.

La méthodologie et les outils proposés par l’évaluateur·rice seront discutés lors d’une réunion de cadrage avec LHAC et son partenaire MLK. Une note de cadrage sera élaborée à l’issue des discussions et contiendra l’explication sur les méthodes et outils d’évaluation qui seront utilisés, retenus en commun accord, et leur justification.

## 3.3. Pilotage

Le comité pilotage, composé de membres de LHAC et de ses partenaires, est responsable de faciliter le bon déroulement de l’évaluation étape par étape. Il a pour rôle de valider les termes de références, de sélectionner l’évaluateur·rice, d’organiser la réunion de lancement, de valider la méthodologie et le calendrier proposés, de faciliter la coordination de la mission d’évaluation, de participer aux ateliers de restitutions et d’évaluer la qualité du rapport.

Le CP mettra à disposition de l’équipe d’évaluation toutes les données et documents pertinents relatifs au programme :

* Programme 2022-2026 approuvé par la DGD, y compris les annexes dont la Théorie du Changement
* Rapportage moral annuel 2022 et 2023 : scores de performance, leçons apprises
* Rapports financiers 2022 et 2023
* Données du système de suivi du programme (cadres logiques, matrice des indicateurs)
* Cadre Stratégique Commun (CSC) des pays d’intervention
* Conventions de partenariat, chartes d’intégrité

LHAC s’engage à écrire une réponse managériale et diffuser les productions sur son site internet, dans un délai de trois mois après approbation du rapport final.

# Considérations éthiques

L’évaluateur·rice s’engage à respecter la charte d’intégrité de LHAC.

L’évaluateur·rice devra communiquer sur la manière dont il·elle adoptera une approche sensible au genre. En particulier, l’évaluateur·rice devra expliquer comment une participation appropriée, sûre et non discriminatoire de toutes les parties prenantes sera assurée

L’évaluateur·rice expliquera également comment la confidentialité et l'anonymat des participant·e·s seront assurés.

# Livrables attendus et calendrier

## 5.1. Livrables

L’évaluateur·rice devra produire les livrables suivants :

• Un rapport de démarrage sera produit à l’issue d’une réunion de cadrage avec le comité de pilotage. Le rapport de démarrage comprendra les questions évaluatives affinées, la méthodologie détaillée, les dispositions éthiques, les outils de collecte et d’analyse de données, le plan de travail. Le rapport de démarrage devra être validé par le comité de pilotage.

• Une présentation synthétisant les informations clés (principaux résultats et conclusions) de l’évaluation, à présenter aux principales parties prenantes et personnes ayant participé aux enquêtes lors d’un atelier de restitution.

• Un rapport d’évaluation préliminaire

• Un rapport d’évaluation final tenant compte des commentaires du comité de pilotage et comprenant les sections suivantes :

 - Résumé exécutif présentant les principaux résultats et recommandations ;

- Une introduction présentant le contexte et objectifs de l’étude ;

- Méthodologie utilisée, justification et contraintes rencontrées ;

- Analyse des domaines d’évaluation ;

- Conclusions (principales observations, leçons apprises et recommandations)

- Annexes (TdR de l’évaluation, agenda de la recherche sur le terrain, méthodologie de l'évaluation, liste des documents et de la littérature consultés, liste des entretiens ; etc.)

Tous les documents doivent être livrés en français.

## 5.2. Calendrier

Le calendrier indicatif de la mission d’évaluation est le suivant :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Période** |  |  | **Etape** |  |
|  |  |  |  |  |  |
| 20 aout 2024  | Publication des Termes de référence  |
| 15 septembre 2024  | Date limite de soumission des offres  |
| Septembre 2024  | Analyse et sélection des offres  |
| Semaine du 1er octobre 2024  | Signature du contrat  |
| Semaine du 10 octobre 2024  | Réunion de cadrage  |
| Semaine du 20 octobre 2024  | Remise du rapport de démarrage et validation par le CP  |
| Novembre – décembre  2024  | Collecte de données, enquêtes, mission sur le terrain  |
| Décembre 2024  | Analyse, élaboration des conclusions et recommandations  |
| Semaine du 6 janvier 2025  | Réunions de restitution avec l’équipe |
| Semaine du 27 janvier 2025  | Remise du rapport préliminaire  |
| Semaine du 24 février 2025  | Remise du rapport final  |

Profil de l’évaluateur·rice

 La personne chargée de l’évaluation devra avoir les qualifications suivantes :

- Formation en sciences sociales ou tout autre domaine pertinent ;

- Expérience avérée en évaluation de projets/programmes de coopération internationale ;

- Bonne compréhension du contexte local ;

- Bonne connaissance du milieu belge de la Coopération internationale ;

- Expérience dans l’utilisation de méthodes de collecte de données participatives ;

- Excellente capacité d’analyse, de synthèse, de rédaction et de communication en français.

# Budget

Le budget maximal disponible pour la réalisation de l’évaluation mi-parcours est de 6.000 euros TTC.

L’offre budgétaire proposée par l’évaluateur·rice devra inclure les honoraires, le temps de travail, les frais de déplacement (en ce compris frais de mission internationale), le matériel nécessaire à la prise de note et à l’élaboration du rapport final et tous frais inhérents à la conduite de la mission.

# Candidatures

## 8.1. Contenu de l’Offre

Les candidat·e·s intéressé·e·s sont invité·e·s à soumettre une offre contenant les éléments suivants :

- Une proposition technique (30 points), contenant une note de compréhension des termes de référence, la méthodologie de réalisation de l’évaluation, les dispositions éthiques proposées et un calendrier détaillé ;

- Un CV détaillé (40 points) précisant les qualifications et expériences pertinentes pour la conduite de cette mission ;

- Une offre financière détaillée (30 points) tenant compte des éléments de calendrier.

## 8.2. Procédure de soumission

La date limite de réception des offres techniques et financières est le 10 septembre 2024.

Merci de les adresser par courrier électronique, avec mention « Evaluation mi-parcours Programme DGD 22-26 » à Maud Jacobs maud.jacobs@lhac.be

Pour toute question ou remarque concernant cet appel d’offre, merci de nous contacter par e-mail à la même adresse.